

### Article 1 : EPREUVES ET TROPHEES

1/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine (LFNA) organise annuellement une épreuve régionale nommée Coupe de Nouvelle-Aquitaine. Sauf dispositions contraires prévues au présent règlement, ce sont les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football (FFF) et de la LFNA qui s'appliquent.

2/ La coupe remise à l'issue de la Finale est la propriété de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Elle est confiée au vainqueur de l'épreuve qui en a l'entière responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Elle doit être retournée au siège social de la LFNA à ses frais et risques avant le 30<sup>ème</sup> jour précédant la date de la Finale de la saison suivante.

3/ Un trophée souvenir est remis à titre définitif aux deux finalistes.

---

### Article 2 : COMMISSION D'ORGANISATION

La Coupe de Nouvelle-Aquitaine est organisée et gérée par la Commission Régionale des Compétitions Seniors de la LFNA.

---

### Article 3 : ENGAGEMENTS

1/ La Coupe de Nouvelle-Aquitaine est ouverte à tous les clubs Libres affiliés à la F.F.F. situés sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, étant précisé que les clubs dont l'équipe première évolue en Ligue 1, Ligue 2, N1, N2 **ou N3** ne pourront y participer qu'avec leur équipe réserve, dans la mesure où cette dernière n'évolue pas à un niveau supérieur à celui de Régional 1.

2/ Tous les clubs engagés en Coupe de France seront automatiquement engagés en Coupe de Nouvelle-Aquitaine à l'exception des clubs dont l'équipe première évolue en Ligue 1, Ligue 2, N1, N2 ou N3.

3/ Les clubs devront procéder à l'enregistrement de leur engagement dans cette épreuve via FOOTCLUBS avant la date fixée par la Commission d'organisation.

---

### Article 4 : OBLIGATIONS DES CLUBS

1/ Les clubs devront être à jour de leurs cotisations F.F.F., Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et des Districts, pour pouvoir s'engager en Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

2/ Les clubs devront disposer d'un terrain classé pour pouvoir s'engager en Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

A partir des 1/4 de Finale, les rencontres se dérouleront uniquement sur des terrains classés **au minimum T4**, conformément au Règlement des Terrains et Installations sportives de la FFF en vigueur au début de l'épreuve. Les clubs ne disposant pas de telles installations devront proposer un terrain de repli. A défaut, la rencontre sera inversée.

---

### Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Cette compétition a la priorité sur les championnats régionaux.

Elle se dispute par éliminations et est composée d'une phase préliminaire et d'une phase finale qui débute à partir des 1/4 de Finale.

#### 1/ La phase préliminaire

Elle comportera autant de tours nécessaires, au regard du nombre d'équipes engagées et de la désignation des exempts, pour obtenir 8 équipes qui s'affronteront sur la phase finale de l'épreuve.

Les rencontres seront ordonnancées par tirage au sort selon une répartition géographique décidée par la Commission organisatrice de l'épreuve qui désigne également les exempts éventuels.

En tout état de cause, les équipes évoluant en R1 et les équipes réserves des clubs évoluant aux niveaux supérieurs autorisées à participer à l'épreuve ne rentreront en principe qu'à partir du 6<sup>ème</sup> Tour (sauf élimination précoce en Coupe de France pour les équipes R1)

### 2/ La phase finale

Elle débute à partir des ¼ de Finale. Le tirage au sort est intégral.

---

## Article 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES

### 1/ Heures de match

La Commission organisatrice fixe l'horaire des rencontres au :

- **Dimanche à 15H00** pour les clubs ne disposant pas d'un éclairage classé
- **Samedi à 20H00** pour les clubs pouvant accueillir une rencontre en nocturne grâce à un éclairage classé E1 à E5 conformément au Règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives de la FFF en vigueur au début de l'épreuve
- **Dimanche à 14H30** sur la période du 15 Novembre au 15 Février

Le club désirant modifier l'horaire ou la date de la rencontre doit faire parvenir sa demande à la Commission organisatrice de l'épreuve accompagnée de l'accord du club adverse via FOOTCLUBS. A défaut de cet accord, la rencontre sera maintenue à l'horaire et à la date initiale.

### 2/ Choix du club recevant

Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort.

Les divisions sont les suivantes : **R1 – R2 – R3 – D1 – D2 – D3 – D4 – D5**

Toutefois, si le club tiré au sort en second se situe plus d'une division en dessous du premier club tiré, la rencontre est automatiquement inversée. Le club tiré au sort en second devient alors club recevant.

De plus, si le club tiré au sort en second, se situant dans la même division ou dans une division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'étant déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors du même tour, ce club sera en conséquence le club recevant.

En cas d'exemptions d'un des deux clubs opposés, la règle du premier tiré au sort est appliquée sauf dans le cas où il y a deux divisions d'écart.

### 3/ Terrains

Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation et si ce club ne peut proposer de terrain de repli, la rencontre est automatiquement inversée. Le délai d'inversion est fixé jusqu'au vendredi 18H00 pour une rencontre devant se dérouler le samedi en nocturne, puis jusqu'au samedi 12h00 pour une rencontre devant se dérouler le Dimanche après-midi.

A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport aux championnats régionaux ou départementaux.

---

## Article 7 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

### 1/ Nombre de joueurs

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8<sup>èmes</sup> de Finale inclus.

Ils pourront faire figurer 16 joueurs maximum lors de la phase finale dont la possibilité d'inclure un 2<sup>nd</sup> gardien de but.

### 2/ **Couleur des maillots**

Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club sauf durant la Finale où la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les équipements aux deux finalistes.

### 3/ **Numérotation des maillots**

Les maillots devront être numérotés de 1 à 11 pour les joueurs titulaires, et de 12 à 14 pour les remplaçants.

Lors de la phase finale, le possible second gardien devra porter le numéro 16.

Le joueur identifié avec le numéro 16 ne peut remplacer que le gardien de but, poste pour poste.

### 4/ **Ballons**

Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.

Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, les deux équipes opposées doivent chacune fournir un ballon. Le club organisateur doit aussi présenter deux ballons, sous peine d'amende fixée au Barème Financier de la L.F.N.A.

Lors de la Finale, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les ballons du match (6). Chacune des équipes repartira avec 3 ballons.

### 5/ **Licences**

Les joueurs étant sous contrat Professionnel ne peuvent pas participer à une rencontre de cette épreuve.

### 6/ **Qualification et Participation**

Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat ou l'équipe réserve pour les exceptions indiquées à l'article 3.1 du présent Règlement.

Les clubs engagés en Coupe de Nouvelle-Aquitaine dont l'équipe première dispute une rencontre de Coupe de France ou de R1 à la même date que la rencontre prévue en Coupe de Nouvelle-Aquitaine, peuvent s'y faire représenter par leur équipe inférieure uniquement avec l'aval de la Commission organisatrice de l'épreuve.

Les dispositions de l'article 167.2 des RG de la FFF s'appliquent aux équipes réserves des clubs de Ligue 1, Ligue 2, N1, N2 et N3 qui sont autorisées à participer à la Coupe de Nouvelle-Aquitaine au regard de l'article 3.1 du présent Règlement.

De plus, une équipe réserve engagée en Coupe de Nouvelle-Aquitaine ne pourra pas inscrire plus de 3 joueurs ayant pris part à plus de 10 rencontres officielles avec l'équipe première du club.

**Il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match sur toute la compétition, la règle des remplacés remplaçants s'appliquant également sur toute la compétition.**

### 7/ **Durée des rencontres**

La durée d'une rencontre de Coupe de Nouvelle-Aquitaine est de 90 min, divisée en deux périodes de 45 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur y compris lors de la Finale.

### 8/ **Exclusion Temporaire**

La réglementation de l'Exclusion Temporaire reprise à l'annexe 3 des RG de la LFNA est applicable sur toute la compétition.

### 9/ **Réserves et réclamations**

Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées selon les conditions prévues à cet effet par les Règlements Généraux de la F.F.F.

### **Article 8 : LES OFFICIELS**

#### 1/ **Arbitres et arbitres assistants**

Ils sont désignés par la Commission Régionale de l'Arbitrage ou par délégation par les Commissions Départementales de l'Arbitrage. En cas d'absence de l'arbitre désigné, les dispositions de l'article 20.B des Règlements Généraux de la LFNA sont applicables.

#### 2/ **Délégués**

A partir de la compétition propre, un délégué officiel de la L.F.N.A. est désigné. Toutefois, la Commission organisatrice de l'épreuve peut se réserver le droit de désigner un délégué sur certaines rencontres de la phase préliminaire. En cas d'absence du délégué désigné, ces attributions appartiennent à un dirigeant de l'équipe visiteuse.

---

### **Article 9 : FORFAITS**

Un club déclarant forfait pour une rencontre de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine doit en aviser la Commission organisatrice de l'épreuve par tout moyen et le confirmer par écrit, sans préjuger des éventuelles sanctions auxquelles il s'expose.

Enfin, un club déclarant forfait ne peut participer le même jour ou le lendemain de la rencontre de Coupe Régionale à une autre rencontre officielle de Coupe Départementale dans laquelle elle est régulièrement engagée sauf pour les équipes inférieures du club.

---

### **Article 10 : LITIGES - APPELS**

Les litiges survenant à l'occasion des rencontres de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine sont instruits par les Commissions compétentes de la LFNA. Les appels des décisions de 1<sup>ère</sup> instance pourront être interjetés auprès de la Commission Régionale d'Appel qui statuera en dernier ressort dans les conditions des articles 188 à 190 des RG de la FFF et 30 des RG de la LFNA.

---

### **Article 11 : REGLEMENT FINANCIER**

**Se référer au Règlement financier des Coupes de la LFNA.**

---

### **Article 12 : LA FINALE**

1/ La Finale de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine a lieu sur terrain neutre à l'occasion d'une journée de fête du Football en Nouvelle-Aquitaine.

2/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine offre aux clubs finalistes les ballons du match et les équipements.

---